

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLY-EN-AUXOIS

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2017

Membres du Conseil Municipal : 11
Membres en exercice : 10
Membres présents : 6
Membres votants : 8
Membres absents : 4

Le vingt-neuf septembre deux mil dix-sept à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Mlle Evelyne MONOT, Maire.

Etaient présents : Mlle CHAVONNAND Laëtitia, MM. AUZANNEAU Gilles, BAUDOT Hugues, COMMUNOD Luc, PORCHEROT Robert.

Etaient excusés : Mmes RACLOT Julie, THIERRY Claire, MM. LACHOT Jean-Louis, TOMMY-MARTIN François.

Pouvoirs : Mme RACLOT Julie a donné pouvoir à Mme MONOT Evelyne.
M. TOMMY-MARTIN François a donné pouvoir à PORCHEROT Robert.

Secrétaire de séance : Mlle CHAVONNAND Laëtitia.

TRAVAUX DE VOIRIE 2018 Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

39/2017

- APPROUVE le projet de réfection des bordures, des trottoirs et du réseau d'eau pluviale rue du Château pour un montant total de 87 000 € HT, y compris les honoraires de Maîtrise d'œuvre,
- SOLLICITE le concours du Conseil Départemental dans le cadre du Programme de Soutien à la Voirie communale (PSV),
- PRÉCISE que les dépenses sont inscrites à la section investissement du budget de la commune,
- CERTIFIE que les travaux portent sur une route départementale,
- S'ENGAGE à ne pas commencer les travaux avant l'attribution de la subvention,
- DÉFINIT le plan de financement suivant :

Aide concernée	Sollicitée ou déjà attribuée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
PROGRAMME DE SOUTIEN A LA VOIRIE COMMUNALE	<input checked="" type="checkbox"/> sollicitée	87000 €	30 %	26100 €
TOTAL DES AIDES		87000 €	30 %	26100 €
Autofinancement du maître d'ouvrage		87000 €	70 % (minimum de 20%)	60900 €

NOUVELLE PROPOSITION D'HONORAIRES DU CABINET D'ARCHITECTURE POUR LE PROJET DE RÉHABILITATION DE LA SCIE

40/2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE la nouvelle proposition d'honoraires du cabinet d'architecture HOGUE-VINCENT-ROSI pour la réhabilitation de la scie à 13,5 % sur une enveloppe budgétaire de 460 000 € HT, soit 74 520 € TTC,
- AUTORISE Mme le Maire à signer l'acte d'engagement.

AVENANT AU CONTRAT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 7 voix « Pour » et 1 abstention :

D'ASEM**41/2017**

- DÉCIDE d'apporter les modifications suivantes au contrat de Mlle Virginie REIGNARD, ASEM, à compter du 4 septembre 2017 :
 - * Grade : agent spécialisé de 1^{ère} classe des écoles maternelles – Echelon 1
 - * Horaire hebdomadaire : 15h77
 - CHARGE Mme le Maire d'établir l'avenant correspondant,
 - AUTORISE Mme le Maire à signer tout document en ce sens.
-

DÉCISION MODIFICATIVE
N° 1 DU BUDGET
PRINCIPAL 2017**42/2017**

Mme le Maire informe les conseillers que la somme de 3 500 € votée au compte 6554 est insuffisante et qu'il manque 10 000 € pour pouvoir régler les mandats en cours et à venir d'ici la fin de l'année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE de procéder à la décision modificative n° 1 du budget principal 2017 comme suit :
 - * Article 615221 : - 10 000 €
 - * Article 6554: + 10 000 €
-

QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal décide de se renseigner sur les conditions nécessaires pour la création d'un nouveau captage.